

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

9^e séance, 21^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 22 janvier 2019, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du comité exécutif présent à distance :

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires

Membre du comité exécutif absent :

Madame Catherine Nadeau, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 22 janvier 2019 ouverte à 18 h.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-18-19-045

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

D'AJOUTER le point 2.3 – Entente particulière pour un membre du personnel et :

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 décembre 2018
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Produits de marque Apple – Achat de gré à gré – 2018-2019
- 2.2 Mandat d'achat de licences Microsoft pour les commissions scolaires – Regroupement d'achats Collecto
- 2.3 Entente particulière pour un membre du personnel

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-046

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 décembre 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 décembre 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 17 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 décembre 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-18-19-047
SRTIC

Formules Municipales - no 5614 spécial

2.0 DÉCISIONS

2.1 Produits de marque Apple – Achat de gré à gré – 2018-2019

ATTENDU que les Services éducatifs, suite à une analyse en 2013 sur le potentiel pédagogique des tablettes sur le marché, recommandent l'utilisation de l'iPad de la compagnie *Apple*. L'analyse a été réactualisée en 2017 pour conclure que l'iPad est toujours la tablette recommandée et spécifie les investissements en formations et en développements pédagogiques pour répondre aux besoins pédagogiques des écoles et des centres;

ATTENDU que, suite à la conclusion de l'analyse, la CSDN estime que la tablette iPad de Apple est l'appareil qui satisfait aux objectifs pédagogiques de ses écoles et centres;

ATTENDU que le modèle d'affaires d'Apple et les rabais éducatifs déjà consentis aux commissions scolaires sont plus avantageux que si la CSDN participait à un appel d'offres, et qu'un tel exercice ne servirait pas l'intérêt public des contribuables, comme le stipule l'article 13.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

ATTENDU que, suite à cette analyse, il ne servirait pas l'intérêt public pour les contribuables et les élèves, d'aller en appel d'offres public en tenant compte des coûts importants investis à la reconfiguration du réseau, aux coûts de formation du personnel et aux coûts d'adaptation des nombreux développements pédagogiques compatibles avec la technologie Apple;

ATTENDU qu'en raison d'une incapacité à rendre disponible un regroupement d'achats pour les tablettes électroniques après le décret 927-2018 aux fins de l'acquisition des combos numériques du plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur qui est échu du 31 octobre 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) autorise l'achat des tablettes électroniques dans le respect de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (communication envoyée aux directions générales des commissions scolaires du Québec le 20 septembre 2018);

ATTENDU que la CSDN désire faire un achat de gré à gré avec la compagnie Apple pour l'acquisition d'appareils Apple comme le stipule l'article 13.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

ATTENDU que l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui prévoit l'obligation d'avoir l'autorisation par le dirigeant de l'organisme public afin de négocier de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources en technologie de l'information et des communications;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

QUE la CSDN achète de gré à gré, des produits de marque Apple, pour un montant variant de 100 000 \$ à 990 000 \$ auprès de Apple Canada;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à négocier de gré à gré avec Apple Canada pour l'achat d'appareils Apple et à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

**CE-18-19-048
SRTIC**

**2.2 Mandat d'achat de licences Microsoft pour les commissions scolaires
– Regroupement d'achats Collecto**

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs désire faire l'acquisition des licences Microsoft selon ses besoins;

ATTENDU que l'appel d'offres est basé sur le programme EES « Enrollment for Education Solutions » de Microsoft dont le prix est établi en fonction du nombre d'employés de la Commission scolaire des Navigateurs et selon la formule déterminée par Microsoft;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs désire procéder à la location des licences de la suite « CoreCAL », « Microsoft Office », « Windows 10 » et d'autres produits selon les besoins;

ATTENDU que les avantages souhaités sont l'accès à un meilleur tarif par la mise en commun des quantités, une démarche équitable et transparente et qu'aucun frais d'adhésion n'est exigé;

ATTENDU que le mandat est d'un an avec deux options de renouvellement d'une année chacune.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adhère au regroupement d'achats des commissions scolaires et donne le mandat à Collecto pour un appel d'offres public afin d'obtenir un contrat de services pour un revendeur autorisé relié à l'acquisition de licences Microsoft;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à signer le mandat confié à la Collecto et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur François-Yves Dubé se retire pour le point 2.3, car il est en situation de conflit d'intérêts.

CE-18-19-049

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter du point 2.3 – Entente particulière pour un membre du personnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 18 h 10.

CE-18-19-050

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 18 h 20.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

**CE-18-19-051
SRH**

2.3 Entente particulière pour un membre du personnel

ATTENDU la recommandation du directeur des Services des ressources humaines et des communications;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE le directeur des Services des ressources humaines et des communications soit, par la présente, autorisé à donner suite et à s'assurer de l'application de l'entente particulière pour un membre du personnel selon les paramètres établis lors des discussions tenues à huis clos.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur François-Yves Dubé se joint à nouveau pour le point 3.0 et suivants.

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

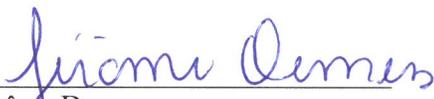
CE-18-19-052

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

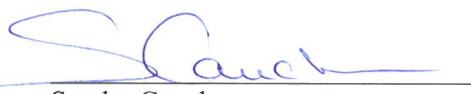
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 23.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jérôme Demers
Président



Sandra Cauchon
Secrétaire générale